



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 56497

## Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur le récent rapport de la fondation Agir contre l'exclusion « Mobiliser les acteurs économiques en faveur de l'emploi et de l'emploi des jeunes ». La fondation recommande « d'expérimenter la possibilité pour des entreprises de former des demandeurs d'emploi (sans qu'ils aient un contrat de travail avec l'entreprise) dans le cadre de leurs structures internes de formation (école de production, campus des métiers, université d'entreprise...) ou de mettre à disposition leurs moyens de formation internes avec des formes de prise en compte dans le décompte de l'obligation d'accueillir 4 % d'alternants, au titre du versement aux Opcva et d'une contractualisation adaptée en fonction des institutions dont dépendent les bénéficiaires ». Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette recommandation.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Le Callennec](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56497

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 juin 2014](#), page 4457

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)